

Protocole sanitaire au lycée hôtelier

Novembre 2020

I. PREALABLE

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Un plan de continuité pédagogique adapté à chaque situation sera communiqué par les équipes pédagogiques.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable de l'établissement.

- **Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?**
L'élève est isolé sous la surveillance d'un adulte. Vous serez rapidement contacté par l'infirmière de l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en établissement.
- **Permanence :**
L'infirmière scolaire est à disposition de tous les personnels, des parents d'élèves pour toutes questions.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Protégeons-nous, portons tous des masques





FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.

- 

1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 

2 Tousses et éternues dans le pli de ton coude et loin de tes amis.
- 

3 Utilise des mouchoirs en papier et jette-les à la poubelle.
- 

4 Salue tes amis de loin.
- 

5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 

6 Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

© Illustrations : Kévin, Corinne, Edouard, Raphaël, Mylène

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT



Je ne crée pas d'attroupements dans les couloirs.



Je respecte le sens de circulation indiqué.



Je me tiens à plus d'un mètre des autres, même en cas de croisement.



J'ouvre les portes sans toucher la poignée avec ma main.

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



Le nettoyage et la désinfection des locaux par un produit virucide est assuré au moins une fois par jour.



Les surfaces fréquemment touchées et les sanitaires sont désinfectés au minimum une fois par jour.



Aération constante des locaux avant et après le nettoyage.



Le matériel collectif est déconseillé et désinfecté après chaque utilisation.



Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. L'espace demi-pension est toujours aéré pendant le service.

2 ACCUEIL AU LYCEE

EVITER LES CONTACTS, PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES BATIMENTS ET EN EXTERIEUR.

1) LE SITE EST ACCESSIBLE PAR DEUX ENTREES. : LE PORTILLON SERA VERROUILLE EN PERMANENCE.

- **Le portail rue Floralia pour les personnels en véhicule et livraisons**
- **Le portail (le portillon sera verrouillé en permanence) rue André Zénatti pour**
 - les personnels piétons
 - les élèves piétons.
 - les visiteurs autorisés devront présenter une pièce d'identité. Les personnes extérieures devront inscrire leur nom sur le registre des entrées et sorties.

2) GESTION DES ENTREES ET FLUX DES DEUX PORTAILS :

- **Les intervenants pour maintenance et travaux sont programmés et leurs entrées soumises à la vérification systématique de leur identité.**
- **Accueil des lycéens :**
 - Les entrées se font sous la responsabilité d'un personnel vie scolaire du lycée.
 - L'ouverture fermeture du portail ne se fera qu'aux heures de début de cours.
 - 12H00 : sortie des lycéens externes.
 - le carnet ou le livret d'apprentissage doit être obligatoirement présenté avec photo.
 - Les stagiaires de la formation continue devront porter leur badge.

ACCUEIL PHYSIQUE à la LOGE :

- Le personnel de loge : rappelle les gestes barrières
- Gel et masque si nécessaire pour les personnes attendues

En dehors de ces horaires, la loge appelle les CPE de l'établissement pour avoir l'accord de laisser entrer l'élève.

MESURES DE RENFORCEMENT SECURITE ET PROTOCOLE afin d'éviter les brassages, les rassemblements :

Le parvis ne doit pas être un lieu de rassemblement

Selon le régime du lycéen, les sorties se font ainsi :

- Pour tenir compte de la mesure de confinement et respecter le plan vigipirate renforcé, les élèves seront autorisés à sortir de l'établissement uniquement aux horaires habituels d'ouverture du portail, s'ils ont une autorisation écrite exceptionnelle de leurs parents (PRONOTE, email ou carnet) et s'ils ont au minimum 1 heure de coupure dans leurs emplois du temps. Les élèves devront présenter leur carnet de correspondance ou le livret d'apprentissage avec l'emploi du temps. La sortie ne sera possible que si et seulement si un personnel de vie scolaire (CPE ou AED) est présent pour le contrôle. L'objectif de ces règles est de limiter les regroupements d'élèves, souvent sans masque devant l'établissement.
- Les internes et les demi-pensionnaires ne pourront sortir que s'ils ne sont pas sollicités pour être élèves clients dans nos restaurants.
- Sortie des lycéens externes le temps du repas.
- Les lycéens malades qui doivent sortir ne peuvent le faire que sur l'autorisation de l'infirmière.

POUR RAPPEL : DISTANCIATION / GEL/ MASQUE OBLIGATOIRES.

TOUTE PERSONNE ET TOUT PERSONNEL QUI REFUSE CES CONSIGNES QUI SONT NON NEGOCIABLES NE SERA PAS ADMIS DANS L'ETABLISSEMENT.

3) INTERNAT

- Circulation dans les bâtiments avec masques Port du masque sauf dans la chambre

- L'élève doit veiller en chambre à respecter les gestes barrières
- Obligation chaque matin pour l'élève : ranger tout dans les placards, ouvrir les fenêtres
- Les infirmières sont référentes pour l'écoute de toute situation en lien avec la situation crise sanitaire
- Désinfection des sanitaires et poignées une fois par jour

4) ORGANISATION DE LA DEMI-PENSION

- Une distanciation d'un mètre entre les élèves est déjà mise en place depuis la rentrée.
- Les élèves sont regroupés par classe.
- Les tables, chaises sont désinfecté après chaque service.
- l'utilisation du gel hydro alcoolique est essentiel avant de se rendre dans le réfectoire.
- Les tables et chaises seront nettoyées après chaque service. Le soir pour les internes nous avons décidé d'ouvrir la salle du restaurant d'initiation, il n'y aura donc qu'un seul service.
- L'eau sera disposée sur les tables, les agents ou un seul élève par table fera le service pour éviter la transmission du virus.